

R-4008-2017 (Étape E) : Énergir, s.e.c. Mesures relatives à l'achat et la vente de Gaz naturel renouvelable

Présentation de la preuve de
**l'Association québécoise de la production
d'énergie renouvelable (AQPER)**

18 OCTOBRE 2023

AQPER
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA PRODUCTION
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



Table des matières

- Remarques introductives
- Sommaire de la preuve de l'AQPER
- Conclusions et recommandations

Remarques introductives

Remarques introductives

- Rappel des interventions à l'Étape D (août 2022)
 - Durée et valeur des contrats
 - Importance de pouvoir valoriser les attributs environnementaux comme composante critique du prix du GSR

La stratégie d'approvisionnement en GNR, ayant des coûts de production plus élevés que pour les ressources fossiles, peut causer des hausses tarifaires à court terme qui, avec la valorisation des attributs environnementaux pendant la période des contrats, se résorberont ou pourraient même diminuer à moyen court terme.

- Sensibiliser les acteurs au sujet de l'intensité carbone (IC) du GSR

Remarques introductives, suite

- L'APQER est favorable à la proposition d'Énergir et veut apporter une contribution positive au débat
- Le succès des activités d'Énergir sur le marché des UC est étroitement lié à la production de GSR à faible IC
- Il est légitime pour les producteurs de réclamer une juste rémunération des UC
- Pour les producteurs, il y a des risques associés à la proposition qui questionnent l'approvisionnement futur en GSR
- Ce sont les producteurs de GSR qui ont le plus en jeu à l'Étape E

Attributs environnementaux

- SPEDE
 - Serrement des règles en discussion
- Crédits compensatoires pour biométhanisation fumier agricole (MELCCFP)
 - Projet de règlement de biométhanisation des lisiers admissibles à la délivrance de crédits compensatoires
- LCFS, RINS aux États-Unis et en Colombie-Britannique
- Les UC créés par le Règlement sur les combustibles propres

Les UC sont l'attribut environnemental ayant le plus fort potentiel de monétisation à court et moyen termes.

Illustration de la valeur des attributs environnementaux

Quoique marginale en 2022⁶², la valeur potentielle brute des UC générée à partir du GNR pourrait progresser rapidement pour varier entre 134 M\$ et 225 M\$ en 2030, selon les scénarios de prix. En considérant la valeur cumulative d'ici 2030, la valeur des UC pourrait varier entre 595 M\$ et 997 M\$, selon les scénarios.

Source : pièce B-0896, p. 26

Sommaire de la preuve de l'AQPER

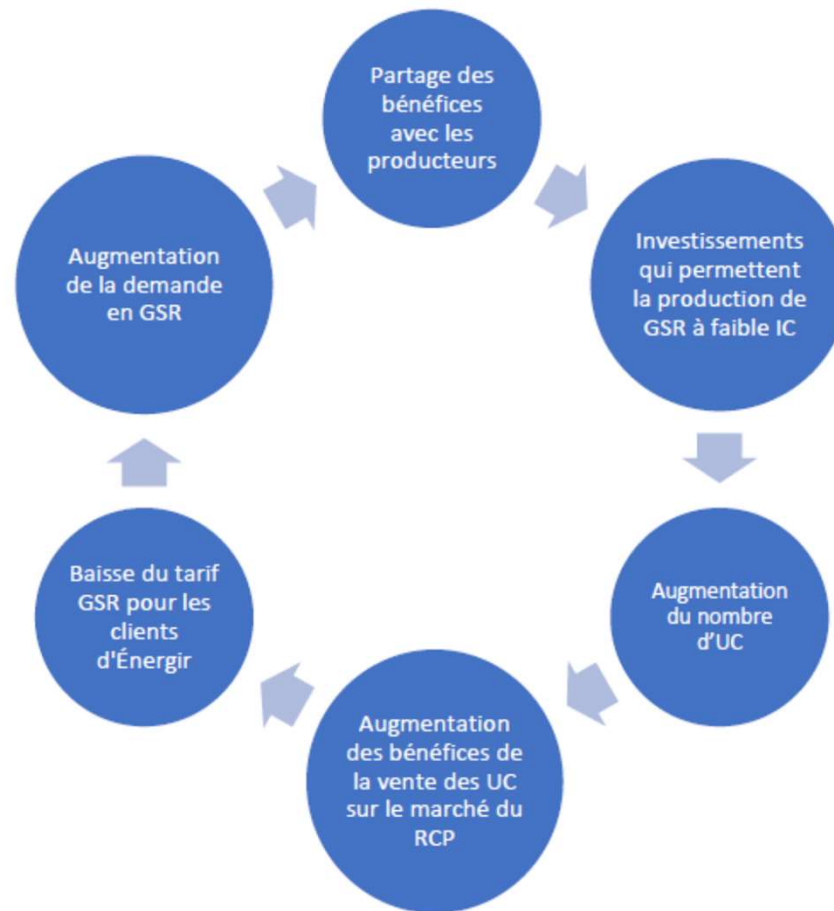
Compréhension de la demande d'Énergir

- Séparation de la molécule et des UC
- Revenus nets des transactions réalisées par Énergir sont versés au bénéfice des consommateurs de GSR
- Adéquation pour le prix des contrats d'approvisionnement
- Facteur de risque qui est diminué à mesure que le marché se précise
- IC moyen de 14

Intensité carbone

- RCP est une approche « Cycle de vie »
 - Incite à réduire l'empreinte carbone sur l'ensemble de la chaîne de production, ex.:
 - Matières à biométhaniser
 - Carburants utilisés dans les procédés
 - Facteurs qui déterminent l'IC sont propres à chaque site
- L'IC évolue dans le temps
 - Pistes d'amélioration des sites en exploitation
 - Possible d'orienter le développement de la production vers un plus bas coefficient IC
 - Production de GSR à fort taux UC/GJ
 - Plus d'UC = Plus de revenus du marché des UC

Courroie d'entraînement



Stratégies d'approvisionnement

- 1) Énergir achète le GSR à un prix déterminé et obtient le droit de créer les UC sans coût additionnel;
- 2) Énergir achète le GSR à un prix déterminé et achète le droit de créer les UC à un prix basé sur un pourcentage de la valeur nette de la vente des UC;
- 3) Énergir achète le GSR à un prix déterminé et achète le droit de créer les UC à un prix déterminé.

Avantages et inconvénients, situation 2:

- Une partie (100 % - X %) de la valeur nette issue de la vente des UC est intégrée à la baisse du tarif de GSR, où X représente le pourcentage qui serait remis au producteur de GSR à la suite de la vente des UC.
- Le pourcentage X remis ultérieurement au producteur de GSR ne contribue pas à réduire le tarif de GSR, mais il pourrait permettre à Énergir d'acquérir davantage de GSR dans le nouveau contexte du marché incluant le RCP. (notre souligné)

Pièce B-0947, p.17-18

Stratégies d'approvisionnement, suite

- Scinder la molécule des UC est incomplet
- Besoin de conditions favorables à la production de GSR à fort taux UC/GJ
- Absents de la proposition d'Énergir :
 - incitation à l'amélioration continue
 - signal de prix pour les projets futurs de produire du GSR à faible IC
 - approche systématique versus au cas par cas

Remise aux producteurs

Tableau 10 : Exemple d'ajustement du coût d'acquisition du GNR pour un contrat en fonction du coût d'acquisition des UC

| Scénarios d'IC* | | Producteur A | Producteur B | Producteur C |
|-----------------|--|--------------|--------------|--------------|
| Paramètres | | IC de 14 | IC de 0 | IC de -10 |
| 1 | Prix du GRN selon le contrat d'approvisionnement (\$/GJ) | 15 | 15 | 15 |
| 2 | Quantité de GSR acquise (m3) | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 |
| 3 | Coût total du GSR | 2 841 770 \$ | 2 841 770 \$ | 2 841 770 \$ |
| 4 | IC | 14 | 0 | -10 |
| 5 | Nombre d'UC créés | 10 192 | 12 845 | 14 739 |
| 6 | Coût d'acquisition par UC | 27,75 \$ | 27,75 \$ | 27,75 \$ |
| 7 | Coût d'acquisition des UC | 282 841 \$ | 356 443 \$ | 409 016 \$ |
| 8 | Coût d'acquisition des UC en \$ par unité de GSR acquise | 1,49 \$ | 1,88 \$ | 2,16 \$ |
| 9 | Coût ajusté du GSR en \$/GJ | 13,51 \$ | 13,12 \$ | 12,84 \$ |

* En raison des arrondis du tableau 10 de la preuve d'Énergir, les résultats sont légèrement différents de ceux Énergir

Pièce C-AQPER-0063

Remise aux producteurs

Tableau 1 : Formule de partage de la plus-value avec les producteurs de GSR

| | | Producteur A | Producteur B | Producteur C |
|------------|------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Paramètres | | IC de 14 | IC de 0 | IC de -10 |
| 1 | Valeur des UC | 282 841 \$ | 356 443 \$ | 409 016 \$ |
| 2 | Remise au producteur : | | | |
| 3 | 20% | 56 568 \$ | 71 289 \$ | 445 127 \$ |
| 4 | 30% | 84 852 \$ | 106 933 \$ | 667 691 \$ |
| 5 | 40% | 113 137 \$ | 142 577 \$ | 890 255 \$ |
| 6 | 50% | 141 421 \$ | 178 222 \$ | 1 112 818 \$ |

Pièce C-AQPER-0063

Simplicité de mise en œuvre

- RCP donne les outils
 - OpenLCA
 - Valeurs de chaque site connues d'ici deux années
 - Accords de création annuels
 - Mise à jour des IC et nombre d'UC
- Registre des sites de production proposé par Énergir
- Séquence du cycle tarifaire

Demande légitime et raisonnable

- Le RCP est conçu pour stimuler la production de formes d'énergie à faible intensité carbone
- Les projets de production de GSR sont :
 - complexes
 - comportent des défis de financement
 - prennent plusieurs années avant l'entrée en exploitation
 - **génèrent des UC**
- Ce sont les producteurs qui détiennent la clé des attributs environnementaux
- Ce sont eux qui apportent la valeur ajoutée

Demande légitime et raisonnable, suite

- Les producteurs qui ont le plus en jeu :
 - Valorisation des UC est cruciale pour le développement de la production de GSR
- Ils assument les risques :
 - Décision éventuelle de la Régie ?
 - Revenus de la vente des UC?
 - Valeur réelle sur le marché
 - Risque de saturation des UC gazeuses

Demande légitime et raisonnable, suite

- Sites à bas coût sont en exploitation
- Coûts marginaux de production plus élevés
- Les coûts de production du GSR sont réels
- Peu importe, il y a un besoin de rétribuer la molécule

Conclusion et recommandations

Recommandations

- d'approuver la mise en place d'un mécanisme individuel de partage de la valeur des UC en ordonnant au Distributeur le partage d'une remise d'une part à déterminer de la valeur des bénéfices découlant de la vente des UC sur le marché du RCP
- de fixer la valeur de la remise en un pourcentage à déterminer qui permet un partage équitable des bénéfices de la vente des UC entre les clients et les producteurs de GSR

Recommandations, suite

En lien avec la définition des AE, l'AQPER invite la Régie à être vigilante dans les décisions qu'elle rendra dans le présent dossier, afin que seuls les termes du RCP soient utilisés en référence aux AE.

*« La propriété de tous les Attributs environnementaux associés au GNR vendu par le Producteur à Énergir dans le cadre du présent Contrat est cédée à Énergir par le Producteur. Ces Attributs environnementaux comprennent, sans s'y limiter, tous les droits existants et futurs relativement à des permis, crédits, certificats et unités de conformité, et à tous les autres titres, droits ou avantages qui pourraient être créés, obtenus, reconnus ou associés, notamment en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de gaz à effet de serre du Québec ou du Règlement sur les combustibles propres à l'égard de la production, de la distribution ou de l'utilisation du GNR incluant sans s'y limiter à l'égard de réductions d'émissions ou d'émissions évitées de GES ou de tout autre polluant, consécutives à la substitution (réelle ou présumée) de carburants ou de combustibles fossiles par du GNR (collectivement les « **Attributs environnementaux** »).*

Pièce B-0939, p.6

Conclusion

- La valorisation des attributs environnementaux est cruciale au développement de la filière du GSR
- Les UC constituent le principal attribut pour le moment
- Leur création est liée à l'intensité carbone
- Il y a possibilité d'une courroie d'entraînement
- Des risques sont liés à la proposition d'Énergir
- Il y a un besoin de continuer à rétribuer la molécule de GSR et d'assurer l'approvisionnement

Conclusion, suite

Les producteurs :

- Ont le plus en jeu à l'Étape E
- Ils possèdent la clé des attributs environnementaux
- Ils sont prêts à contribuer
 - Au bénéfice de la filière et des consommateurs
- Ils demandent une rémunération juste et équitable de leurs efforts
- Énergir se positionne en fiduciaire de la filière :
 - Besoin d'une approche systématique